

GUIDE DE BONNES PRATIQUES MUTUALISATION INTER-ENTREPRISES

Cadre : L'économie circulaire se définit selon l'ADEME comme un système économique d'échanges et de production qui, à tous les stades du cycle de vie des produits (biens et services), vise à augmenter l'efficacité de l'utilisation des ressources et à diminuer l'impact sur l'environnement tout en développant le bien être des individus.

L'écologie industrielle et territoriale (EIT) est un des piliers de l'économie circulaire qui vise à optimiser les ressources sur un territoire via une approche systémique[1] qui s'inspire du fonctionnement des écosystèmes naturels. Aussi dénommée symbiose industrielle, l'EIT constitue un mode d'organisation interentreprises par des échanges de flux ou une mutualisation des besoins. Les principales ressources échangées sont : eau, énergies, matières, déchets, équipement ou encore expertises.

Ce guide de bonne pratique a pour objectif premier d'aider les entreprises qui souhaitent se lancer dans une démarche de mutualisation. Les préconisations de ce document doivent cependant être questionnées en fonction du projet des entreprises. Il est important de vous référer à un service juridique maîtrisant votre secteur d'activité pour les démarches touchant à l'innovation et pour les échanges de données sensibles.

Voici les quelques étapes à suivre :

1.IDENTIFIER SON OFFRE/BESOIN ET LE FORMALISER

Il faut structurer et formaliser son offre/besoin afin qu'il soit clairement compris par les autres entreprises. Pour cela, il est possible de faire une fiche descriptive caractérisant à minima les éléments suivants :

- Quoi ?
- Pour quelle(s) utilisation(s) ?
- Localisation ?
- Pendant combien de temps ?
- A quelle périodicité ?
- Quelle quantité ?
- Quelles contraintes ?
- Quelles préférences ?

Exemple : Besoin d'un chariot élévateur pour optimiser le stockage des matières premières et des produits finis. L'entreprise se situe en ZAC 2000 au Port. Estimation du temps d'utilisation : 2 jours par semaine, toute l'année. Contrainte : pouvoir mettre des palettes de 500kg à 3m de haut. Préférence : avoir l'équipement un jour en début de semaine et un jour en fin de semaine pour une meilleure organisation.

Cette fiche sera utile aussi bien en interne pour informer et sensibiliser les équipes des changements à venir, qu'en externe pour l'étape de recherche des entreprises complémentaires.

[1] L'approche systémique fait référence à une méthode d'analyse, une façon de traiter un système complexe avec un point de vue global sans se focaliser sur les détails. Elle vise à mieux comprendre la complexité sans trop simplifier la réalité.

2. RECHERCHER UNE ENTREPRISE AVEC UN BESOIN COMPLEMENTAIRE :

L'étape de recherche de complémentarité peut se faire via un démarchage des entreprises se situant dans la même ville ou zone industrielle que la vôtre (via la transmission de la fiche décrivant votre offre/besoin par exemple).

D'autres outils peuvent aussi vous permettre d'entrer en relation avec les entreprises :

- La participation à des ateliers de maillage[2]. A la Réunion, l'association [Synergie Péi](#) propose ce type d'ateliers ainsi que des audits permettant la mise en relation des entreprises du territoire.
- La plateforme [ACTIF](#), développer par la CCI est également un outil où vous pouvez exposer vos offres et demandes afin de créer des synergies.
- La plateforme [My Assets Rocks](#) permet la gestion mutualisée des immobilisations des entreprises.

3. METTRE EN PLACE LA MUTUALISATION :

Une fois l'entreprise complémentaire identifiée, il est important de veiller sur certains points afin que la collaboration se passe au mieux :

- Signer un accord de confidentialité (et si nécessaire une clause de non-concurrence) afin d'échanger en toute sérénité sur les volumes, les procédés utilisés, et autres données sensibles.
- Négocier les transferts de propriétés intellectuelles si cela est pertinent.
- Prévoir dans la négociation les clauses/modalités de cession ou de concession des droits (à minima, stipuler la possibilité de négocier ces modalités).
- Créer la condition de dialogue « équitable » entre les entreprises pour les projets de collaboration innovants.
- Définir un interlocuteur par entreprise pour le suivi des échanges. Cet interlocuteur doit être impliqué dans la démarche et y prendre pleinement part.

4. ASSURER UN SUIVI DYNAMIQUE DES BONNES PRATIQUES :

Il est essentiel de sensibiliser les collaborateurs par la tenue d'une première réunion d'information présentant la mutualisation mise en place et les consignes à suivre.

Les interlocuteurs référents (un dans chaque structure) doivent prévoir des réunions de restitutions trimestrielles afin de faire le bilan des actions réussies et des points à travailler. Dans certains cas, il est utile de fixer des objectifs par trimestre afin d'encourager les efforts de tous. Un compte-rendu de ces réunions doit être transmis aux directions pour assurer la transmission des informations.

[2] L'atelier de maillage est une occasion de travailler en synergie sur la réduction et le réemploi des déchets avec les autres acteurs du territoire. Cela permettra de trouver des exutoires innovants, de favoriser la réutilisation de vos potentiels déchets de production ou encore d'optimiser l'utilisation de vos ressources (humaines, machines, espace de stockage...) par la mutualisation.